## Le Syndicat National des Dermatologues-Vénéréologues se félicite de la création de la fonction d'assistants médicaux.

« Des assistants médicaux pour libérer du temps médical : c'est une idée qui est plébiscitée par les médecins libéraux et qui a été définitivement retenue par le gouvernement dans la réforme du système de santé dévoilée ce mardi ».

En effet, depuis plusieurs années, le SNDV œuvre pour la création de cette nouvelle profession dans nos cabinets médicaux, les aides médico-techniques. Cette profession, dont le référentiel métier a été défini dans le cadre du paritarisme, va être mise en place. Elle va permettre, outre la création d'emplois, la prise en charge des patients qui ne nécessitent pas de consultation longue et complexe par un personnel qualifié au sein de la filière médicale dermatologique et sous le contrôle du médecin dermatologue expert.

La reconnaissance de cette profession va permettre un meilleur encadrement pour sécuriser le patient, mais aussi de libérer du temps pour le dermatologue tout en renforçant l'attractivité de la profession.